

N°DEL140-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENault Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. ARRAS Alexis
Mme LABARCHEDE Martine
Mme PEYSALLE Florence

Donne pouvoir à :

M. BENALIA BROUCH Amine
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance
Mme DEDIEU Martine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PÉDUCASSE

OBJET : CONVENTION DE COOPERATION CONCERNANT LA CREATION D'UNE ANTENNE DU CNAM SUR LE GRAND DAX

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5216-5, L 5211-20 L5211-17 et L 5216-7,

Vu l'article L 216-11 du code de l'éducation,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de « Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire »,

Le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a été fondé en 1794. Il mène des missions de recherche et assure des formations d'enseignement supérieur jusqu'au niveau d'ingénieur (EICnam troisième école en France pourvoyeuse des ingénieurs). Il jouit de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. L'ETS public forme 80 000 étudiants ou apprenants par ans, il est notamment le leader de la formation individuelle des adultes.

Après avoir pris la compétence enseignement supérieur à l'été 2018, le Grand Dax a engagé « Le Plan 1700 étudiants » visant à doubler ses effectifs étudiants sur le territoire. En effet, constat a été fait lors de différents travaux relatifs à l'analyse de la pyramide des âges (perte de jeunes), à la Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (perte d'actifs), au diagnostic enseignement supérieur mené par la région, à la comparaison avec d'autres pôles étudiants voisins, de la faible présence d'étudiants sur le territoire (960 en 2018). Des actions ont donc été lancées et financées par le Grand Dax et ses partenaires :

- Labélisation du territoire en tant que Campus santé Université de Bordeaux et lancement de la PACES (avec création de salles immersives) ;
- Ouverture d'une école d'ingénierie informatique In'Tech implantée dans un nouveau Campus étudiants ;
- Création d'un immeuble de 2 500 m² dédié à la formation : le Campus Enseignement Supérieur-Formation ouvert en septembre 2019 dans le quartier Confluences de la gare de Dax.

Sous l'impulsion de cette stratégie de territoire, les effectifs étudiants du territoire ont évolué de +48% depuis la prise de compétence :

Rentrée 2018 : 968 étudiants ;
 Rentrée 2019 : 1067 étudiants ;
 Rentrée 2020 : 1435 étudiants.

On peut sommairement évaluer les dépenses (de l'étudiant, de la famille) par étudiant comme suit :

ZOOM Budget annuel d'1 étudiant enseignement supérieur							
Apport économique supplémentaire au territoire							
Frais inscription	Loyer annuel et énergies	Transports	Alimentation ou restauration hors foyer	Santé	Matériel scolaire ou PC	Habillement	Loisirs sorties
250,00	4 600,00	350,00	2 400,00	500,00	700	1200	1 200
TOTAL/an	11 000,00 € environ						
Apport au territoire de 467 étudiants supplémentaires				5 000 000,00 M d'euros / an			
Sur 2 ans de présence sur le territoire				10 000 000,00 M d'euros			
Sur 5 ans (montrant l'effet économique lié au prolongement des parcours)				25 000 000,00 M d'euros			

Le CNAM envisage de recruter 4 personnes pour gérer l'antenne du Grand Dax, elles auront la charge d'organiser, avec l'appui de plus de 100 intervenants et consultants du CNAM, le lancement sur le Grand Dax des formations ci-dessous présentées.

Dans ce cadre et conformément aux propositions faites à l'Etat par le CNAM dans le cadre de l'Action cœur de ville Dax, le Grand Dax réalisera un apport en locaux et fluides pour une surface de 383 m² mis à disposition du CNAM le 24/07/2020 à travers la signature d'une convention d'occupation d'un plateau situé au R+2 du Campus Enseignement Supérieur-Formation du Grand Dax (avenue Saint-Vincent-de-Paul à Dax). L'offre de formation suivante y sera développée progressivement :

2020 Montée en compétence Des adultes. Etude d'une école d'ingénieurs.	Offre de promotion sociale des adultes : 47 formations certifiantes ou diplômantes jusqu'à Bac +5, à l'individu, sur de nombreux domaines (dont 20 en e-formation)
	Lutte contre le chômage longue durée chez les adultes diplômés ou expérimentés : Dispositif Ardan en lien avec les entreprises (TPE) et l'innovation, accompagnement vers le retour dans un emploi qualifié
	Formation continue des adultes dans les champs du handicap-prévention santé (mieux-être), notamment en lien avec le territoire labélisé Silver économie, thermalisme et santé. Monter en compétence ou se diversifier.
	Démarrage de l'étude de positionnement d'une école d'ingénieurs arts et métiers et de la démarche auprès de la Commission des Titres Ingénieurs
2021 Meilleure diversité des formations. Allongement des parcours étudiants. Elargissement des offres en apprentissage avec les entreprises locales.	Création d'une licence Chef de projet Touristique et e-tourisme/ en apprentissage (développement du tourisme sur le territoire)
	Création d'une licence Commerce, vente, marketing / en apprentissage (formation de cadres intermédiaires des secteurs commerce et services dominants)
	Création d'une licence Génie civil parcours arts et métiers et bois / en apprentissage avec le Campus régional des métiers du bois et de la forêt H Tazieff (dans un parcours qui pourra se prolonger dans le temps jusqu'au Master)
	Création d'une licence web analytics (numérique et marketing) / en apprentissage (en lien avec les besoins importants dans cette filière de la communication digitale)
2022 Montée en compétence Des adultes. Parcours master.	Certificat professionnel Accompagnement des personnes âgées / en formation continue (notamment formation-qualification des personnels des CIAS et CCAS)
	Certificat de spécialisation Innovations sociales ESS/ en formation initiale (équivalent d'unités de valeur au Master ESS Sciences Po Bordeaux qui pourra être envisagé en continuité)
	Passé numérique ESS / en formation continue
2023-2024-2025 Poursuite.	Poursuite des promotions ouvertes en 2020,2021,2022
	Début de la promotion d'Ingénieurs si l'étude de 2020 aboutit à une décision favorable (effectifs estimatifs : jusqu'à 100 élèves ingénieurs à 3 ans).

Ce nouveau portefeuille de formation va engendrer l'évolution des indicateurs suivants :

- l'arrivée d'un grand opérateur public de la formation en France, qui forme jusqu'aux niveaux d'excellence d'ingénieurs (2 700 formés par cycles de 3 ans) ou de doctorants (350 formés par an) ;
- qui dispose de nombreux centres de recherche et chercheurs en France ;
- un investissement du CNAM sur le territoire de plus d'1M d'euros sur 3 ans ;
- la création de près de 60 formations nouvelles sur le territoire ;
- 6 000 heures supplémentaires de formation sur le territoire ;
- 320 personnes supplémentaires formées par cycles de 3 ans ;
- dont 100 à 120 étudiants supplémentaires ;
- la création de 100 nouvelles places en apprentissage-supérieur (de niveau Bac +3).

Pour mener à bien ce plan d'action, le CNAM sollicite le Grand Dax pour participer à la création de l'antenne du Grand Dax et à l'ouverture des formations précitées :

Synthèse du Plan de financement à couvrir sur les budgets 2020-2021-2022 :		
CNAM	1 213 170,75 €	100%
GDax (appel à participation du CNAM sur la période)	206 250,00 €	17%
AUTRES FINANCEURS (Région, France apprentissage, Droit commun formation, participation des apprenants)	834 921,00 €	69%
AUTRES Recettes apprenants	27 000,00 €	2%

La convention de partenariat établie avec le CNAM, en annexe, comprend le Plan de développement détaillé du CNAM et toutes les fiches actions sur les formations, ainsi que le plan de financement détaillé avec les acquisitions d'effectifs formés sur le territoire par année.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention de financement entre le Grand Dax et le CNAM, jointe en annexe,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, à verser les subventions afférentes soit 206 250,00 euros sur la période 2020-2022 et à signer tout document relatif à cette affaire,

Article 3 : PRECISE que 100 000 euros sont déjà disponibles à l'article 65737 du budget principal 2020 du Grand Dax pour verser les premières subventions, que les crédits supplémentaires seront portés sur les budgets 2021 et 2022,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

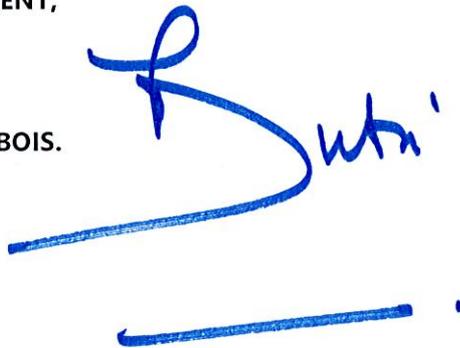
Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 novembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Dubois', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.